



Cette lettre est rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI¹ en lien avec la commission des droits fondamentaux et participation sociale du conseil d'administration. Elle est diffusée après chaque séance du conseil d'administration.

Elle présente le suivi général de l'actualité politique (gouvernement, parlement, CNCPH, ...) ainsi que les positions et les actions de l'APF relatives à cette actualité.

Vous pouvez suivre cette actualité sur www.reflexe-handicap.fr et www.faire-face.fr.

Nouveau : le CNCPH a désormais une page sur le site du gouvernement. Vous pourrez y retrouver son calendrier de travail et ses avis : <http://www.gouvernement.fr/conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cncph>

SOMMAIRE

COMITE INTERMINISTERIEL DU HANDICAP.....	2
Comité Interministériel du Handicap (CIH)	2
COMPENSATION	3
Prestation de compensation mission IGAS.....	3
Guide PCH aide humaine de la CNSA.....	4
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES	5
Projet de loi de finances 2017 – Financement Etat des MDPH	5
CARTE MOBILITE INCLUSION	5
Carte mobilité inclusion	5
POLYHANDICAP.....	6
Plan polyhandicap	6
SANTE	6
Projet d'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAAS)	6
INDEMNISATION	7
Avant-projet de loi portant réforme du droit de la responsabilité civile.....	7
CALENDRIER PREVISIONNEL	7

2017
Agir ensemble

Pour une société solidaire, ouverte à toutes et à tous

Le site Agir Ensemble :
<https://2017agirensemble.fr/>

Les outils de communication et pour
utiliser la plateforme sur le blog de la
DCDR : <http://dcd.r.blogs.apf.asso.fr/>

¹ DDA-PI = Direction Développement Associatif et Politiques d'Inclusion



COMITE INTERMINISTRIEL DU HANDICAP

Comité Interministériel du Handicap (CIH)

2 décembre 2016, Nancy

Le premier ministre a réuni pour la deuxième fois du quinquennat le Comité Interministériel du Handicap le 2 décembre à Nancy.

Ce comité interministériel a réuni plusieurs ministres, et à l'issue de ce CIH, deux tables rondes étaient organisées avec les membres du CNCPH (Alain Rochon y représentait l'APF) et des acteurs locaux.

Le CIH a été l'occasion de présenter 14 orientations (déclinées en 85 mesures) :

- Rendre le système éducatif et l'enseignement supérieur plus inclusifs
- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
- Soutenir la citoyenneté par une meilleure inclusion sociale
- Développer des solutions innovantes grâce au numérique
- Développer l'habitat inclusif
- Améliorer la compensation du handicap
- Soutenir les familles et les proches aidants
- Renforcer et rendre plus inclusive l'offre médico-sociale
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins
- Préparation du 4^{ème} plan autisme
- Mieux prendre en compte le handicap psychique
- Mieux prendre en compte le polyhandicap
- Faciliter l'accès aux droits
- Renforcer le pilotage interministériel par le Secrétariat Général du CIH

POSITION ET ACTION DE L'APF

D'une manière générale, ce CIH situé en fin de quinquennat **ne pouvait être l'occasion d'annonces de réformes majeures**, mais plutôt **l'aboutissement de quelques chantiers** pour lesquels on attendait encore des réponses et que le gouvernement peut encore mettre en place (ou avancer) d'ici mai prochain. Certaines mesures avaient déjà été annoncées ou sont déjà en cours de mise en œuvre.

Plusieurs mesures vont dans le bon sens et sont le fruit de la mobilisation de l'APF (compensation, habitat inclusif, AAH, accès aux droits, santé, ...), **mais les enjeux majeurs** pour les personnes en situation de handicap et de leurs familles (accessibilité, ressources, compensation) **ne sont pas traités ou partiellement traités.**

Mobilisation des acteurs APF 

Suivre sur le terrain et le plan national la mise en œuvre concrète de ces mesures

Pour en savoir plus 

- Dossier et relevé de conclusion du CIH : [\[cliquez ici\]](#)
- L'avis de l'APF sur les mesures [\[cliquez ici\]](#)
- L'article de Faire Face [\[cliquez ici\]](#)

COMPENSATION

Prestation de compensation mission IGAS

Remise du rapport au
gouvernement en novembre 2016

Marisol Touraine et Ségolène Neuville ont missionné en avril dernier l'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS) pour une mission relative à la prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette mission a réuni un groupe de travail – auquel l'APF a participé, qui s'est réuni régulièrement et dont les conclusions ont été remises aux ministres dans le courant du mois de novembre. Nous sommes en attente de sa publication.

Six thèmes ont été abordés :

- L'extension de la PCH aide humaine liés à la parentalité
- la barrière d'âge pour l'octroi de la PCH (75 ans et 60 ans)
- le fonds de Compensation (décret de fonctionnement)
- l'habitat inclusif
- les contrôles d'effectivité de la PCH
- le recours subrogatoire de la PCH pour les personnes indemnisées

Cinq questions que nous avons fait remonter et ne rentrant pas dans le champ de la mission ont été évoquées : inégalités d'accès à la PCH, le périmètre de la prestation (activités domestiques), la PCH pour enfants, les moyens des MDPH pour l'évaluation des besoins, ...

Ce rapport a été remis au gouvernement dans le courant du mois de novembre. Pour l'instant, il n'est pas encore publié.

Le Comité Interministériel du Handicap du 2 décembre 2016 a commencé à prendre en compte certaines dispositions que nous avons défendues : suppression de la barrière d'âge de 75 ans, PCH parentalité, certaines dispositions concernant les modalités d'habitat inclusif.

POSITIONS ET ACTIONS APF

Cette mission est le fruit du « lobbying » permanent de l'APF depuis des années pour faire évoluer le dispositif de la PCH, inchangé depuis la loi de 2005. L'APF a participé activement aux travaux et transmis de nombreuses contributions.



Par contre, **les mesures CIH restent encore insuffisantes :** périmètre de la PCH, restes à charges, suppression de la barrière des 60 ans, ...

Pour en savoir plus 




- La lettre de mission de l'IGAS [\[cliquez ici\]](#)
- Les contributions de l'APF à la mission IGAS :
 - > Le contrôle de l'effectivité [\[cliquez ici\]](#)
 - > Le fonds de compensation [\[cliquez ici\]](#)
 - > Sur les barrières d'âge [\[cliquez ici\]](#)
 - > Sur la parentalité [\[cliquez ici\]](#)
 - > Sur l'habitat partagé [\[cliquez ici\]](#)
 - > Sur l'indemnisation et la compensation [\[cliquez ici\]](#)




<p>Guide PCH aide humaine de la CNSA</p> <p><i>Guide test depuis 2013</i></p>	<p>Afin d'assurer l'équité de traitement des demandes sur tout le territoire, la CNSA anime des échanges d'expériences et de pratiques entre les MDPH. Dans ce cadre, la CNSA a publié en 2013 un guide concernant l'ensemble du volet Aide Humaine de la PCH et constitue une synthèse des outils développés en interne par les MDPH et une mise en commun des éléments de consensus qui peuvent guider la démarche de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Ce guide a été édité en décembre 2013 et depuis 2015, il est en test terrain dans 10 MDPH. La CNSA s'est engagée à inviter les associations pour son évaluation et à sa mise à jour.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>Ce guide a été réalisé sans concertation avec les associations. Dès 2013, l'APF a transmis ses observations à la CNSA en dénonçant certaines préconisations.</p> <p>Malgré nos incessantes demandes et alertes sur les conséquences relatives aux plans d'aides des personnes (tant sur le fond du guide que sur son application par des équipes MDPH non formées et sous contrainte de leur conseil départemental), nous n'avons jamais obtenu d'être associés à ces travaux.</p> <p>L'APF a soutenu plusieurs recours juridiques individuels pour faire réévaluer des plans d'aides diminués, notamment à partir de ce guide.</p> <p>Ce n'est que récemment, avec l'arrivée d'un nouveau directeur de la Compensation à la CNSA, que nous avons obtenu qu'un groupe de travail se réunisse cet automne afin que nous puissions faire part de nos observations et contributions pour réviser ce guide.</p> <p>Début janvier, la CNSA nous présentera un projet de guide révisé.</p> <p>L'APF est très attentive à ce que ce guide respecte les droits des personnes et le cadre légal et en particulier le principe-socle de loi du 11 février 2005 relative à l'individualisation de l'évaluation des besoins : autrement dit respecter le temps d'intervention nécessaire pour chaque personne et non donner une moyenne générale et extrêmement restrictive de temps d'intervention d'aide humaine (critique majeure que nous opposons à ce guide).</p>
<p>Mobilisation des acteurs APF </p>	<p>Etre vigilant à toute diminution de plan d'aide injustifiée et solliciter le service juridique de l'APF pour engager un recours</p>
<p>Pour en savoir plus </p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La note d'analyse APF sur le guide CNSA adressée au réseau en septembre 2014, avec en pièce jointe le guide [cliquez ici]

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

<p>Projet de loi de finances 2017 – Financement Etat des MDPH</p> <p><i>Débat au sénat (2^{ème} lecture) sur la loi de finances 2016 en décembre</i></p>	<p>L'article 26 du projet de loi de finances pour 2017 modifie les modalités de participation du financement de l'Etat des MDPH. L'ancienne rédaction du texte créait une obligation pour l'Etat de verser une subvention de fonctionnement, dont une part seulement correspondait au financement du personnel de l'Etat mis à disposition des MDPH.</p> <p>La nouvelle rédaction du texte laisse à l'Etat la faculté de se retirer du financement du fonctionnement et de revoir, à chaque échéance du contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM) le nombre d'équivalent temps plein mis à disposition et le montant de la compensation des non mises à disposition. Elle permet également de modifier chaque année le niveau de son concours au titre du personnel mis à disposition.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>L'APF alerte actuellement les parlementaires sur les conséquences d'une telle évolution législative sur le financement des MDPH et propose une modification législative.</p>
<p>Pour en savoir plus </p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Article 26-I-1° du projet de loi de finances 2017 [cliquez ici] ▪ Avis de l'APF sur cet article [cliquez ici]


CARTE MOBILITE INCLUSION

<p>Carte mobilité inclusion</p> <p><i>Projet de textes soumis pour avis CNCPPH du 19 décembre 2017</i></p>	<p>La carte mobilité inclusion (CMI), créée par la loi pour une République numérique, se substituera à compter du 1^{er} janvier 2017 aux actuelles cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité. Elle sera délivrée par le président du conseil départemental. Sa mise en circulation sera début 2017.</p> <p>Plusieurs projets de textes réglementaires sont soumis actuellement pour avis au CNCPPH.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>L'APF a participé à la concertation organisée par le gouvernement sur ce projet de nouvelle carte dans le cadre du projet de loi pour une République numérique. Nous sommes favorables à cette carte : simplification des démarches, dispositif anti-falsification par rapport au stationnement, ...</p> <p>Cependant, les discussions sur les textes réglementaires soumis pour avis au CNCPPH ont fait apparaître plusieurs débats : qui décide de l'attribution de la carte ? (notamment en ce qui concerne l'attribution actuelle de la carte d'invalidité), l'harmonisation avec la carte européenne.</p> <p>L'APF, après des débats difficiles et reports d'avis, a obtenu que la prérogative de la (CDAPH) pour l'octroi de la CMI soit maintenue,</p>
<p>Pour en savoir plus </p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Article 107 de la loi République numérique [cliquez ici] ▪ Article Faire Face sur l'harmonisation européenne [cliquez ici]

POLYHANDICAP


<p>Plan polyhandicap <i>Comité de pilotage</i></p>	<p>A l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap du 19 mai dernier, le Président de la République a annoncé un plan polyhandicap (formation des équipes de soins et d'accompagnement, au renforcement des structures médico-sociales et au soutien des familles).</p> <p>Un comité de pilotage a été mis en place par le gouvernement, avec des groupes de travail autour de quatre pistes de travail : évolution de l'offre et parcours de vie, expertise de l'accompagnement, citoyenneté, participation et accès aux droits, développement et partage des connaissances, recherche. La conclusion de ces travaux a été présenté – avec à l'appui des fiches actions - lors du Comité Interministériel du Handicap annoncé le 2 décembre 2016.</p> <p>Un comité de pilotage de suivi va se réunir le 15 décembre.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>L'APF participe à ces travaux afin de valoriser l'offre de service et les actions de l'APF et proposer des fiches actions pour évaluer finement les besoins, développer l'accueil, l'accompagnement des personnes polyhandicapées et le soutien à leur famille.</p> <p>Si les mesures annoncées par le CIH vont dans le bon sens, rien n'est indiqué sur le pilotage et le suivi de ces mesures. D'autre part, le financement annoncé pour développer l'offre de service en direction de ce public semble être insuffisant et demandera une évaluation effective des besoins pour le calibrer correctement.</p>

SANTÉ

<p>Projet d'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAAS) <i>Projet de préfiguration et mise en place prévue début 2017</i></p>	<p>La loi santé du 26 janvier 2016 prévoit la création d'une Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAASS) et qui se substituerait au collectif inter associatif sur la santé (CISS) au début de l'année 2017.</p> <p>Suite au projet de préfiguration remis cet été, un comité de pilotage (dont l'APF fait partie) élabore la mise en œuvre de cette Union, à partir de trois groupes de travail: orientations stratégiques, statuts, financements.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>L'APF considère que l'Union est une opportunité pour mieux faire peser la parole des usagers du système de santé par son rôle institué par la loi, sa possibilité d'agir en justice et une organisation territoriale mieux articulée avec l'échelon national.</p> <p>L'APF participe aux travaux du comité de pilotage.</p> <p>L'orientation des travaux présentés à ce jour semble aller dans le sens de ce que nous avons porté en termes de représentativité des différentes familles et l'articulation avec l'échelon régional.</p>
<p>Pour en savoir plus </p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de l'UNAAS (article 1 de la loi santé) [cliquez ici] ▪ Rapport de préfiguration de l'UNAAS [cliquez ici]



INDEMNISATION

<p>Avant-projet de loi portant réforme du droit de la responsabilité civile</p>	<p>Le Ministère de la Justice a lancé en avril 2016 une consultation publique sur l'avant-projet de loi portant réforme de la responsabilité civile.</p> <p>Cette réforme va impacter de manière substantielle les citoyens subissant des dommages corporels, cela dans une période de leur vie où ils seront le plus fragilisés.</p> <p>Un nouvel avant-projet de loi intégrant les diverses contributions recueillies à l'occasion de la consultation publique sera prochainement soumis à la consultation interministérielle.</p>
	<p style="text-align: center;">POSITIONS ET ACTIONS DE L'APF</p> <p>Impliquées sur le champ de l'indemnisation, l'APF et l'UNAFTC ont apporté leur contribution à ce projet en juillet 2016. Nous avons rappelé à cette occasion notre attachement au respect des grands principes du droit du dommage corporel, celui de réparation intégrale bien sûr, mais également celui de l'individualisation des préjudices, garants d'une juste indemnisation des victimes.</p> <p>Une note technique complémentaire à cette contribution vient également d'être adressée au Ministère de la Justice.</p> <p>Nos deux associations interpellent actuellement le Garde des Sceaux au regard d'inquiétudes soulevées à la lecture de l'avant-projet de loi et tentent de rallier d'autres associations à cette interpellation, afin d'obtenir notamment un nouveau rendez-vous auprès du Ministère.</p>
<p>Pour en savoir plus </p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du projet de loi [cliquez ici] ▪ Contribution de l'APF et de l'UNAFTC (juillet 2016) [cliquez ici] ▪ Note technique complémentaire APF / UNATC (déc. 2016) [cliquez ici]

CALENDRIER PREVISIONNEL

Décembre 2016		
Décembre	Fin des débats au parlement des lois de finances 2017	Assemblée Nationale et Sénat
18 décembre	Journée internationale des migrants	
A partir du 19 décembre	Projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté	2 ^{ème} lecture au Sénat
Janvier 2017		
19 janvier	Diffusion en librairie du livre « Chômage, précarité : les idées reçues »	
Février 2017		
11 février	Anniversaire de la loi « handicap »	
20 février	Journée mondiale de la justice sociale	